



## COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 MARS 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
Mme Francine Boivin, citoyenne  
Mme Janick Lefebvre, citoyenne  
M. René Martin, conseiller municipal et président du Comité  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et vice-président du Comité

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 8 h 32)  
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (9 h 03 à 9 h 52)  
M. André Beauchesne, président – Sport-hommage Mauricie (départ : 8 h 49)  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h 17 à 11 h 05; retour : 11 h 23 à 11 h 35)  
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (9 h à 11 h 39)  
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal (8 h 33 à 10 h 01; retour : 10 h 27 à 11 h 08)  
Mme Nathalie Cournoyer, directrice – Finances (9 h 05 à 9 h 52)  
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
Mme Manon Dussault, technicienne en loisirs (11 h 15 à 11 h 30)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Olivier Gauthier, coordonnateur – Développement (11 h 30 à 11 h 50)  
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (11 h 12 à 11 h 30)  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (départ : 9 h 56; retour : 10 h 02)  
Mme Micheline Guillemette, trésorière – Sport-hommage Mauricie (départ : 8 h 49)  
M. Charles Hébert, directeur général – Énergie CMB (9 h 53 à 10 h 19)  
M. Marc-André Hould, attaché politique (départ : 11 h 49)  
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (10 h 46 à 11 h 03)  
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (9 h 03 à 10 h 30)  
Mme Sylvie Lemire, ingénieure – Génie urbain (10 h 29 à 10 h 46)  
Mme Marie-Andrée Levasseur, directrice – Centre Raymond-Lasnier et des arts visuels (10 h 46 à 11 h 03)  
M. Frédéric Maurais, chef de division – Bureau de projets et des actifs (10 h 29 à 10 h 46)  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (arrivée : 8 h 31)

M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (8 h 49 à 9 h 57)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
Mme Anabel Plamondon, technicienne en loisirs (11 h 12 à 11 h 30)  
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement  
Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (10 h 29 à 10 h 46)  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
(arrivée : 8 h 31)  
M. François Vaillancourt, directeur général (départ : 10 h; retour : 10 h 04)

---

***Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.***

**1. Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du Comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. M. Martin souhaite la bienvenue à M. André Beauchesne et Mme Micheline Guillemette de Sport-Hommage Mauricie.

**2. Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 février 2023**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 14 février 2023 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Mme Sophie Desfossés précise qu'au point 6, Demande de journées gratuites Corporation de développement de l'Île Saint-Quentin, la gratuité accordée pour certaines dates s'applique uniquement sur le droit d'entrée et non pas au stationnement.

**5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du Comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**6. Plage des Estacades – Étude de bathymétrie**

Mme Sophie Desfossés rappelle que l'an dernier, une demande avait été faite pour rendre accessible à la population la plage des Estacades (plage aux chiens). M. Julien St-Laurent explique

que l'étude de bathymétrie qui a été réalisée révèle que la zone d'ensablement, d'une longueur de 120 mètres, a une pente assez prononcée, soit 30 %, en plus d'une pente de 8 % à l'embouchure du ruisseau Lachapelle. L'étude confirme que la pente est trop prononcée à cet endroit pour aménager une plage publique sécuritaire. M. St-Laurent répond ensuite aux questions au sujet d'autres activités qui pourraient être faites dans le secteur et du type d'étude qui a été réalisée (uniquement sur la profondeur de l'eau). Les membres du Comité et les personnes invitées discutent ensuite de la vision de développement de la rivière Saint-Maurice lorsque Transports Canada aura légiféré sur la vitesse des embarcations sur un tronçon de la rivière.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas aménager de plage publique à la plage des Estacades en raison de la pente trop prononcée à cet endroit. Approuvé à l'unanimité.

7. **Achat de conteneurs pour le matériel de soutien aux activités dans le cadre des événements**

Mme Anabel Plamondon énonce les objectifs de la présentation : présenter les enjeux liés à la livraison de matériel en saison estivale et trouver une solution pour entreposer le matériel durant les fins de semaine lors des événements. Elle explique que plusieurs événements se tiennent dans des endroits où il n'y a pas de bâtiments et que la livraison du matériel doit se faire dans les bâtisses afin d'éviter le vol et le vandalisme. Puisque les remorques sont trop petites pour entreposer le matériel, il est difficile de couvrir tous les événements les fins de semaine. Afin d'optimiser le temps et la livraison, elle propose de faire l'achat de deux conteneurs de vingt pieds. De cette façon, le rangement sera temporaire et sécuritaire et le transport facile puisque la Ville a un contrat de transport avec Remorquage Guilbert. La semaine, les conteneurs seraient entreposés dans la cour arrière du 200, rue de Grandmont; le vendredi, ils seraient déplacés sur les lieux des événements et ramenés à leur port d'attache le lundi. Le service des permis a été consulté et a accepté l'achat et l'utilisation des conteneurs. Si le projet est accepté, les conteneurs seront achetés, lettrés et numérotés. Ils pourront aussi être peints et décorés.

M. Marc-André Godin souligne un enjeu d'aménagement. En effet, dans la réglementation municipale, il est interdit de posséder un conteneur sur un terrain résidentiel. Selon lui, le mot-clé est « temporaire », car il sera difficile de tenir ce discours encore longtemps à la population si la Ville fait l'acquisition de plusieurs conteneurs. Mme Manon Dussault précise qu'elle a fait des vérifications auprès du service des permis et qu'il serait possible d'écrire « Soutien aux activités » sur les conteneurs pour justifier leur utilisation. Les membres du Comité et les personnes invitées discutent de dons de conteneurs et du prix de ces derniers ainsi que du caractère temporaire de leur présence dans les différents lieux des événements.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'achat de deux conteneurs de vingt pieds pour l'entreposage temporaire du matériel sur les sites des différents événements durant l'été. Approuvé à l'unanimité.

8. **Dépôt de l'arbre décisionnel en matière d'installation de toilettes chimiques dans les parcs ou lieux publics**

Mme Sophie Desfossés annonce que le sujet qui sera discuté n'est pas le plus beau. En raison des coupes budgétaires, il faut réduire de 50 % le budget alloué aux toilettes chimiques. Des critères d'analyse ont été déterminés pour respecter le budget. Mme Desfossés explique qu'il faut bien saisir les répercussions puisque lorsque les membres du Conseil seront interpellés par les citoyennes et les citoyens, ils devront être en mesure d'expliquer les critères d'analyse.

M. Olivier Gauthier explique les raisons pour lesquelles il faut réviser les critères pour l'installation de toilettes chimiques (modifications budgétaires 2023 et augmentation du coût des contrats) et présente et explique les critères. Les critères pour qu'une demande de toilette chimique soit acceptée sont les suivants : une toilette chimique doit avoir été installée à cet endroit au cours des douze derniers mois, il ne doit pas y avoir d'installation permanente appartenant à la Ville à cet endroit (qui offre le service de façon sécuritaire, qui offre le service de façon adéquate et à proximité de l'activité), les activités offertes à cet endroit ne doivent pas être réalisées majoritairement par des citoyens demeurant à proximité de leur domicile, les activités réalisées à cet endroit doivent majoritairement être d'une durée de plus de deux heures consécutives et dans la situation où un choix s'impose, une priorité est accordée aux installations fréquentées majoritairement par une clientèle jeunesse ou aînée. M. Gauthier présente ensuite les installations qui respectent les critères et celles qui sont touchées par les changements. Il termine sa présentation en annonçant que quinze toilettes chimiques sont prévues en 2023 alors que trente-quatre toilettes chimiques avaient été installées en 2022.

Les membres du Comité et les personnes invitées discutent du dossier et posent des questions sur les endroits où seront installées les toilettes chimiques. Mme Pascale Albernhé-Lahaie souligne que la priorité jeunesse et aînée semble laissée de côté et rappelle une demande de nombreux aînés qui fréquentent le parc linéaire des Coteaux, l'installation d'une toilette chimique. Mme Desfossés répond que la demande ne respecte pas le premier critère puisqu'aucune toilette chimique n'a été installée en 2022 à cet endroit. Mme Albernhé-Lahaie rétorque que c'est dans les services de proximité qu'on a le plus besoin de ce service, et que c'est le citoyen ordinaire qui est touché par les coupes. M. Luc Tremblay affirme quant à lui que ces coupes s'inscrivent dans les orientations budgétaires prises l'année dernière et qu'il faut les assumer cette année et voir ce qu'il sera possible de faire en 2024. Mme Francine Boivin mentionne qu'elle prendrait un pas de recul dans ce dossier et demande si l'économie réalisée justifie une tempête médiatique autour d'un tel sujet. Selon elle, il s'agit plus d'une gestion du risque réputationnel que de gestion des toilettes. Elle ajoute qu'elle se ralliera à la décision qui sera prise. Après un tour de table auprès des membres du Comité, le président recommande l'adoption des critères d'analyse. Même si elle n'est pas membre du Comité, Mme Albernhé-Lahaie affirme être en désaccord avec le fait que des toilettes chimiques ne seront pas installées cette année.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter les critères d'analyse révisés pour l'installation de toilettes chimiques. Approuvé à l'unanimité.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 11 h 57 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. René Martin  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux commissions  
et comités